

## Mise en place d'une démarche de prévention des TMS

### Appel à candidature

Une démarche de prévention globale des troubles musculosquelettiques va être lancée au travers d'interventions ergonomiques dans quelques lycées, par le service prévention et santé au travail de la Région.

#### **Objet de l'appel à candidature :**

Cet appel à candidature est ouvert à tous les établissements. Ils s'adresse en particulier aux lycées qui souhaitent s'engager ou poursuivre une démarche d'amélioration des conditions de travail et de prévention de l'usure professionnelle des agents d'entretien de la Région.

#### **Constat**

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent depuis plusieurs années la première cause de maladie professionnelle. A la Région en 2020, ils ont représenté 93% des maladies professionnelles avec arrêts de travail. Par ailleurs, un nombre significatif d'accidents du travail et d'arrêts de maladie ordinaire trouvent un lien avec les TMS.

En conséquence, la prévention des TMS est un enjeu majeur pour réduire le taux d'absentéisme.

On note également des incidences pour :

- le collectif et le fonctionnement du service : report de la charge de travail, dégradation de la cohésion sociale, tensions,
- les chefs d'équipe et gestionnaires : difficulté d'aménager les postes compte-tenu du nombre de restrictions de certains agents et du nombre d'aménagements dans les équipes, nécessité de réorganisation, difficultés à maintenir la continuité et la qualité de service, accompagnement des agents en difficulté, gestion des tensions dans les équipes,
- et pour l'établissement : dégradation de la qualité de service rendu aux lycées et aux usagers, du climat social, etc.

Ce sont les raisons pour lesquelles la Région engage une démarche de prévention des TMS pour les agents des lycées.

#### **Objectifs globaux de la démarche**

- Mieux comprendre la survenue des TMS dans les lycées
- Réduire les facteurs d'exposition aux TMS

#### **Conséquences attendues (au niveau local et pour l'ensemble des établissements de la Région)**

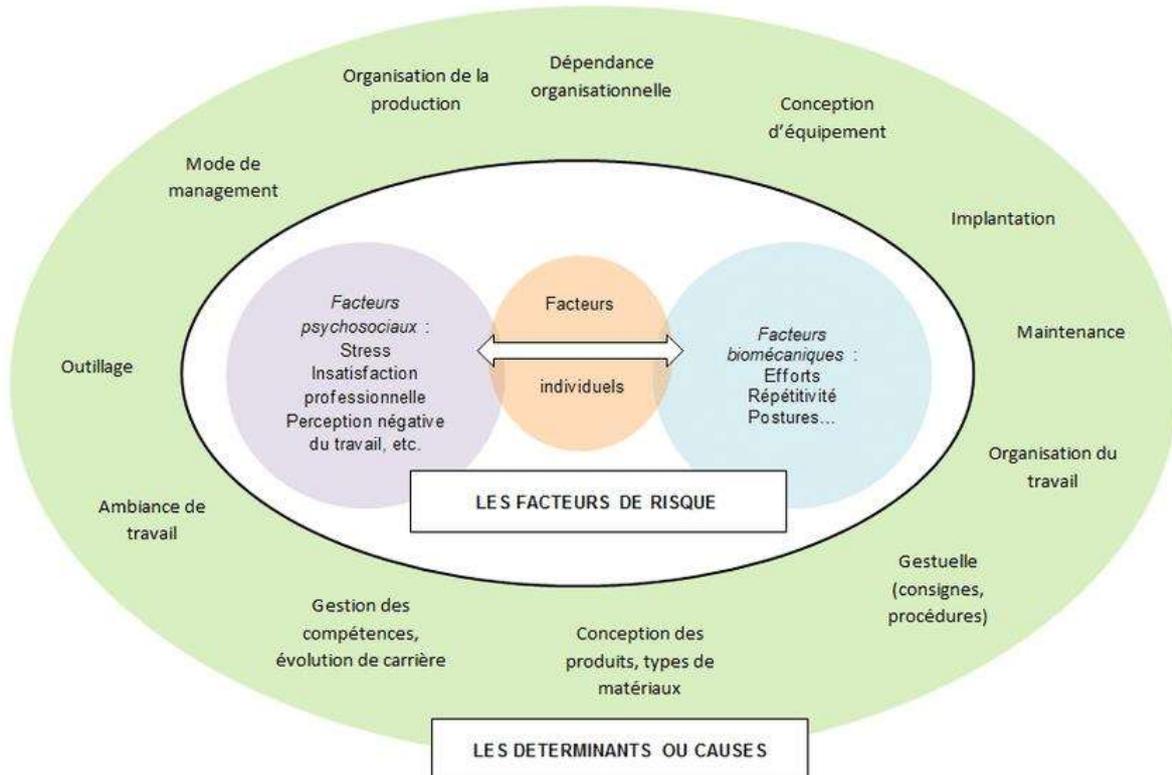
- Diminuer l'absentéisme lié à la maladie ordinaire, aux accidents de travail et, à terme, aux maladies professionnelles
- Améliorer les conditions de travail des agents
- Diminuer les restrictions d'aptitudes, maintenir les agents dans l'emploi
- Diminuer le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles
- Maintenir la qualité et la continuité du service public
- Réduire les coûts directs et indirects liés aux TMS et à l'absentéisme

## Principes de la démarche

- Une approche globale :

Les TMS ne sont pas dus à un seul facteur mais à plusieurs facteurs de risque, agissant en interaction les uns avec les autres.

Ils concernent l'ensemble des contraintes des situations de travail :



Traiter une seule cause ne permet pas d'enrayer le phénomène des TMS.

Ainsi, les mesures de prévention généralement mises en place, axées autour des gestes et postures et des acquisitions de matériels, traitant donc uniquement du facteur biomécanique, ne sont pas suffisantes pour voir un effet significatif sur l'absentéisme, au regard de la multiplicité des facteurs.

Il est donc nécessaire de mettre en place une approche de prévention globale et durable pour des résultats à moyen terme avec la réduction de l'absentéisme qui peut en résulter et à long terme avec la préservation dans le temps de la santé des agents.

- Une démarche participative :

L'implication de tous les acteurs est essentielle pour mener à bien l'intervention : direction de l'établissement, agents, chefs d'équipe, référent RH, Pôle Lycées, service prévention, etc., à la fois dans la validation des diagnostics, la recherche de solutions ainsi que dans leur mise en œuvre.

Il sera notamment proposé, dans chaque lycée retenu, la mise en place d'un comité technique composé du proviseur, du gestionnaire, des chefs d'équipe, du service prévention, du RRH, de l'assistant de prévention de l'établissement, du technicien hygiène et propreté, du technicien restauration et d'autres acteurs de la Région au besoin.

### Périmètre d'intervention

Il est prévu le déploiement d'une intervention ergonomique dans 4 lycées pilotes par les ergonomes du service Prévention et Santé au Travail, auprès de l'équipe d'entretien général.

### Déroulement de la démarche

Les principales étapes de la démarche sont les suivantes :

- Analyse des dossiers de candidature par le service Prévention et Santé au travail
- Sélection de 4 dossiers
- Formalisation d'un document de cadrage de la démarche avec chacun des lycées
- Intervention ergonomique :

Etapes de l'intervention	Modalités d'intervention	Acteurs impliqués
Lancement de l'intervention	Réunion	Comité technique
Information du collectif de travail	Réunion	Equipe d'entretien général
Analyse du fonctionnement de l'établissement	Analyse de différentes données Entretiens préparatoires Questionnaires	RRH Encadrement Agents d'entretien général Techniciens métiers
Analyse de l'activité	Entretiens individuels et/ou collectifs Observations de l'activité	
Présentation diagnostic et leviers d'actions	Réunion de restitution	Comité technique Equipe d'entretien général
Construction de solutions	Groupes de travail, tests utilisateurs	Agents d'entretien général Acteurs concernés
Présentation des actions et validation	Réunion de restitution	Comité technique Equipe d'entretien général
Mise en œuvre des solutions retenues	Réunion de suivi	Acteurs concernés par les transformations
Evaluation des actions engagées		Service prévention et santé au travail
Bilan de l'intervention		Service prévention et santé au travail

- Identification des leviers d'actions de prévention des TMS au sein de la collectivité et des lycées
- Prévention des TMS par la mise en œuvre d'actions généralisables à d'autres établissements

### Calendrier de réalisation

Appel à candidature : jusqu'au 4 février 2022 inclus

Lancement de la démarche : à partir de mi-février 2022

Durée indicative de l'intervention : entre 6 et 9 mois

**Si vous êtes intéressés pour participer à cette démarche, nous vous invitons à remplir le dossier de candidature en cliquant sur le lien présent dans le mail.**